

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAE 285-1** Institut de l'Audition (12e) - Subvention (2.500.000 euros) et convention avec l'Institut Pasteur.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-3 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DDEEES 134G du 12 novembre 2013 attribuant une subvention de 2.500.000 euros à la Fondation Voir et Entendre et sa convention corrélatrice du 28 novembre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder, pour son projet d'Institut de l'Audition (12e), une subvention d'investissement de 2.500.000 euros à l'Institut Pasteur et de l'autoriser à signer la convention corrélatrice ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500.000 euros est attribuée à l'Institut Pasteur.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le projet est joint à la présente délibération, avec l'Institut Pasteur.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**